

Comment ça marche ?

Vous voulez bénéficier d'un bilan de compétences ? Vous devez justifier :

- d'une activité salariée d'au moins 5 ans, consécutifs ou non, tous types de des contrats de travail confondus ; dont 12 mois dans l'entreprise auprès de laquelle il demande le congé.
- (A noter : Un délai de 5 ans est nécessaire entre 2 réalisations de CIF).

Comment procéder ?

Démarche auprès de l'employeur :

- Effectuez une demande d'autorisation d'absence, si vous souhaitez bénéficier d'un bilan de compétences pendant les heures de travail, au minimum 60 jours avant la date de début du bilan.
- L'employeur dispose d'un délai de 30 jours pour répondre.

Démarche auprès du fonds de formation :

- Vous choisissez l'organisme prestataire des bilans de compétences
- Formulez une demande de prise en charge financière du congé de bilan de compétences

Son déroulement ?

Une durée de 24 heures à répartir sur 4 mois maximum.

L'accompagnement s'effectue par alternance de séances en face à face (minimum de 16h), collectives et à distance.

Un document de synthèse vous sera remis à l'issue du bilan de compétences.

La confidentialité est une de nos valeurs clés au sein de notre approche du bilan de compétences.

Phase
préliminaire

Phase
d'investigation

Phase
de conclusion

Suivi
post bilan

Plus d'informations sur : www.relacom.fr



« Devenir acteur et créateur
de son parcours professionnel »

Une démarche originale :

Une équipe de 4 professionnelles
de l'accompagnement,
Coachs et Psychologue

Une approche innovante, qui permet de
faire émerger toutes les ressources de la
personne afin qu'elle puisse se (re)trouver
et donner sens à sa trajectoire
professionnelle et personnelle au cœur
d'un projet de vie.

Les personnes en situation de handicap
auront peut être besoin d'adaptation,
veuillez-nous contacter.

Un bilan qui s'appuie sur les valeurs, les
dons, les aspirations profondes, l'histoire
de la personne et ce qui la fait vibrer.

Savoir faire est important,
aimer faire est essentiel !

Test em
points fo



ier vos
Comté :

Où ?

45 Chemin des Journaux
25000 BESANCON

03 81 25 18 01

Quand ?

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Comment ?

Dans nos bureaux

A distance

Tel. : 03 81 25 18 01

@ : relacom.besancon@gmail.com

Site internet : www.relacom25.fr

Rencontrez nous !

Nous vous proposons un entretien
préalable sans engagement pour
dé-couvrir notre démarche.



se questionner



être



créer



respirer



se réaliser